

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Permis d'organisation

Visa FFSA - N° 181 en date du 03/03/2025

Visa LIGUE - N° 11 en date du 03/03/2025

Ligue de Sport Automobile
Nouvelle Assemblée 2025
Assemblée de l'année
2025-2026
FFSA - LIGUE
RALLYES

5ÈME RALLYE DU PIÉMONT OLORONNAIS

DIMANCHE 15 JUIN

DÉPART ET ARRIVÉE PLACE DE LA MAIRIE DE LEDEUX
Épreuve comptant pour la Coupe de France des Rallyes

NOUVELLE SPÉCIALE «LUCQ-DE-BÉARN / VILLAGE»
10 km PARCOURUE 4 FOIS



www.rallyedupiémontoloronais.com

REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.



COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution des règlements : Lundi 14 avril 2025

Ouverture des engagements : Lundi 14 avril 2025

Clôture des engagements : Lundi 02 juin 2025 (cachet de La Poste faisant foi)

Distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 08 juin 2025 à partir de 09h00 et Samedi 14 juin 2025 à partir de 08h00 à l'Épicerie/Bar "Le Panier de Nati", à côté de la Mairie de Ledeux

Dates et heures reconnaissances : Dimanche 08 juin 2025 de 09h00 à 18h00 et samedi 14 juin 2025 de 08h00 à 18h00

Vérifications administratives : Samedi 15 juin 2025 de 15h45 à 18h45 Salle du Conseil Municipal au rez-de-chaussée de la Mairie de Ledeux

Vérifications techniques : Samedi 14 juin 2025 de 16h00 à 19h00 Parking de la Mairie de Ledeux

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 14 juin 2025 à 16h00 Parking Couture Ledeux

1ère réunion des Commissaires sportifs : Samedi 14 juin 2025 à 17h45 Salle de Réunion au 1^{er} étage de la Mairie de Ledeux

Publication des équipages admis au départ : Samedi 14 juin 2025 à 20h00 Mairie de Ledeux

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 14 juin 2025 à 20h00 Mairie de Ledeux

Départ 1ère voiture : Dimanche 15 juin 2025 à 08h30 Parking Couture Ledeux

Arrivée 1ère voiture : Dimanche 15 juin 2025 à 15h15 Parking Couture Ledeux

Vérifications finales : Dimanche 15 juin 2025 Garage HEL Automobiles 71 Av d'Espagne 64400 Bidos

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : Dimanche 15 juin 2025 Mairie de Ledeux et sur le site FFSA, 30min après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : Dimanche 15 juin 2025 devant la Mairie de Ledeux, à la sortie du parc fermé, 30min après la publication des résultats.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Adour Pays Basque organise le Samedi 14 juin et le Dimanche 15 juin 2025 le 5^{ème} Rallye Régional Asphalte du Piémont Oloronais en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 03/03/2025 sous le numéro **11** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **181** en date du 03/03/2025

Comité d'Organisation

Co-Présidents : Paillé-Barrère Fernand et Lansalot Joan / Vice-président : Loustaunau Éric

Membres : Biscay Patrick, Campistrouts Michel, Carrey Johanna, Cazaurang Gérard, Haget Thomas, Lardieg Roland, Loustau Simon, Loustaunau Hugo, Palas Simon, Pécoste Thomas

Secrétariat du Rallye, Adresse : 90 Bis chemin de Lannegrand, 64290 GAN

Téléphone : 06 82 63 61 11 / 06 42 39 40 66

E-mail : ecuriedupiemont@outlook.fr

Organisateur technique

Nom : Ecurie du Piémont

Adresse : 90 Bis chemin de Lannegrand, 64290 GAN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Directeur de Course Général

Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES

Directeur d'Epreuve Spéciale

Commissaire Technique responsable

Commissaires Techniques adjoints

Médecin chef

Chronométrateurs

Chargés des relations avec les concurrents

Classement

M. En cours Licence n°.....
Mme FOURCADE Annie Licence n° 15323.....
M. ERRERA Flavien Licence n°.....
M. TRONCAL Guy Licence n° 1056.....
M. ROUGIER Hugues Licence n° 13220.....
M. ESCLOUPE Yves Licence n° 76046.....
M. MELIANDE Maurice..... Licence n° 157142...
M. LARQUEY Serge Licence n° 8454.....
M. GAUTHIER Eric Licence n° 196863...
M. BATARD Patrick Licence n° 146650...
M. JYAIS Pascal..... Licence n°.....
Mme ZONTA Christiane..... Licence n° 45048.....
M. CARJUZZA Pierre..... Licence n°.....
M. FOURCADE Jean-François..... Licence n° 8460.....
Mme BOUGEOIS Monique Licence n°.....
M. DUCROCQ Frédéric Licence n°.....

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Piémont Oloronais compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes Asphalte 2025 (Coefficient 2)
- le Championnat de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2025
- le Challenge des Commissaires (Nouvelle Aquitaine Sud)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye Régional Asphalte du Piémont Oloronais doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avec les photocopies des permis et licences pilote et copilote, avant le Lundi 02 juin 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi) à :

Ecurie du Piémont
Chez Mr LANSALOT JOAN,
90 Bis chemin de Lannegrand
64290 GAN
ecuriedupiemont@outlook.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **60 voitures** maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au Parc de la Chênaie (dit aussi "Les Houssats") et le long de la rue des Houssats.

Un seul véhicule d'assistance par équipage est autorisé et sera identifié.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Piémont Oloronais représente un parcours de **138.5** km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40.0** km.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1/2/3/4 "Lucq-de-Béarn / Village" (10.0 km)**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **trois (3)**.

Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 08 juin et le samedi 14 juin 2025 de 09h00 à 18h00.

Le road-book sera disponible le Dimanche 08 juin 2025 à 09h00 et le Samedi 14 juin 2025 à 08h00 à l'Épicerie/Bar "Le Panier de Nati", à côté de la Mairie de Ledeux.

Un autocollant obligatoire avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise, sera distribué en même temps que le road-book.

A noter qu'au niveau des zones résidentielles, **la vitesse sera strictement limitée à 30 km/h.**

Des contrôles radar pourront être effectués et en cas d'infraction seront sanctionnés, conformément au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en chèques (non cumulable) :

Scratch : 1er = 400€ ; 2ème = 300€ ; 3ème = 200€

Groupe : (si plus de 5 partants dans le groupe) 1er = 300€ ; 2ème = 200€ ; 3ème = 100€
(de 1 à 5 partants) 1er = 200€

Classe : (si plus de 5 partants dans la classe) 1er = 300€ ; 2ème = 200€ ; 3ème = 100€
(de 3 à 5 partants) 1er = 300€ ; 2ème = 200€
(moins de 3 partants) 1er = 200€

1er Equipage féminin = 300€

Les classes GT9 et GT10 ; N4 et R4 ; A6 et A6K ; A5 et A5K ; N2 et N2S sont regroupées.

Si le nombre de partants du rallye moderne est inférieur à 40, le montant des primes sera diminué de 50%.

La remise des prix se déroulera le dimanche 15 juin 2025 devant la Mairie de Ledeux, à la sortie du parc fermé, 30min après la publication des résultats.